

PROCÉDURE DE DEMANDE DES ASSOCIATIONS NOGENTAISES

Dans le cadre de la restructuration des services de la mairie, un service « **Citoyenneté et relations institutionnelles** » a été créé au service des associations.

Ce service a pour objectif de coordonner l'ensemble des actions au niveau de la vie associative en recentrant toutes les demandes auprès d'un « **guichet unique** » et ainsi d'éviter la multiplication des sollicitations auprès des services municipaux.

Retrouvez ci-dessous la nouvelle procédure à adopter pour les associations nogentaises qui souhaitent effectuer des demandes telles que la location de salles, de matériel, de vaisselle mais aussi les services en communication et autres à l'aide d'**une fiche de demande**.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Transmission
de la fiche de demande
auprès du

Service des Sports
03 44 66 30 15
03 44 66 30 14
sports@nogentsuroise.fr

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Transmission
de la fiche de demande
auprès du

**Service Citoyenneté
et Relations Institutionnelles**
Roxane Alarçon
03 44 31 33 10
r.alarcon@nogentsuroise.fr

POUR LES DEMANDES SPÉCIFIQUES DE MATÉRIEL :
Florent Wallet, responsable des festivités et du matériel
(Évaluation des contraintes et de la disponibilité du matériel)
06 17 67 01 92

LOCATION DE SALLES :
Envoyer un courrier à Monsieur le Maire
pour la demande de gratuité annuelle
ainsi que pour toutes les demandes de salle.

*Après confirmation des services concernés de la faisabilité du projet,
chaque demande sera étudiée et soumise à la validation des élus référents.*

VALIDATION DES ÉLUS

LANCEMENT DES DEMANDES PAR LES SERVICES CONCERNÉS
qui prendront contact avec les associations.